

"La Cour à un carrefour" dans La Voix du Luxembourg (avril-mai 2003)

Légende: Paru dans un supplément spécial de La Voix du Luxembourg d'avril-mai 2003 consacré aux institutions européennes présentes au Grand-Duché, cet article souligne les défis auxquels fait face la Cour de justice des Communautés européennes à la veille de l'élargissement de l'Union à dix nouveaux États membres.

Source: La Voix du Luxembourg: Supplément institutions européennes. avril-mai 2003. Luxembourg: saint-paul luxembourg s.a.

Copyright: (c) Imprimerie Saint-Paul s.a.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"la_cour_a_un_carrefour"_dans_la_voix_du_luxembourg_avril_mai_2003-fr-e024e8d1-e94a-4501-a2a3-37d28567201e.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

Cour de justice des Communautés européennes

La Cour à un carrefour

Application du traité de Nice, élargissement, spécialisation accrue des questions qui lui sont posées, le personnel de la Cour de justice des Communautés européennes – plus communément appelé Cour européenne de justice – a du pain sur la planche pour emmener tous les citoyens de l'Europe actuelle et future dans la même direction.

«Nous avons maintenant à notre disposition une jurisprudence dans de très nombreux domaines.» A l'occasion du bilan annuel de la Cour européenne de justice, en mars, Jean Mischo, avocat général à la Cour depuis fin 1997, atténuait un peu l'inquiétude qui s'accroît dans les murs de l'institution à mesure que s'approchent les échéances de l'élargissement. L'enjeu est majeur, car tous les textes de droit devront être traduits dans toutes les langues mais la Cour dispose de ce que d'aucuns appelleraient de façon un peu cavalière «d'un fonds de commerce». Il ne sera pas question avec les nouveaux membres de l'Union de voir comment les textes peuvent leur être appliqués mais de savoir comment ils vont utiliser les textes existants pour mettre leur propre législation en conformité avec le droit européen. A ce titre, l'«acquis communautaire» sera très important. Du reste, les fonctionnaires de la Cour en charge de la traduction ont déjà entamé leur périple vers les pays candidats pour trouver des interlocuteurs, les former au besoin, les faire venir à Luxembourg.

Dans la préface du rapport annuel, le président de la Cour, Gil Carlos Rodriguez Iglesias, rappelle que, «en 2002, la Cour a clôturé 513 affaires (434 en 2001), le nombre des nouvelles affaires étant de 477 (504 en 2001). Le tribunal, pour sa part, a tranché 331 affaires (340 en 2001) et enregistré 411 nouvelles affaires (345 en 2001).» 907 affaires attendent d'être traitées par la Cour. «Ces chiffres», ajoute-t-il, «dénotent l'intensité de l'activité judiciaire communautaire à l'aube de transformations très importantes, qu'il s'agisse de l'entrée en vigueur du traité de Nice et de ses conséquences sur le système juridictionnel communautaire ou de l'élargissement.»

Face à ces deux thèmes majeurs mais très éloignés des préoccupations quotidiennes des citoyens européens, presque heureusement, continuent de se poser des problèmes très concrets comme autant de sentinelles pour rappeler que la vocation de l'institution n'est pas seulement de régler de grandes questions à caractère politique mais aussi d'harmoniser le droit des citoyens. Remboursement des prestations de santé, permis de conduire, discrimination dans la rémunération, les thèmes sont multiples et chaque nouvel arrêt apporte son éclairage à une situation donnée.

«Quand je vois arriver toutes les affaires liées au permis de conduire en Europe», expliquait M. Käfer, nouveau chef de la division de la presse et de l'information, «je vois bien la Commission européenne obligée de revoir ses règlements d'ici quatre ou cinq ans». Des directives qui sont de plus en plus complexes, qui demandent un examen de plus en plus attentif et long et une spécialisation des juges, autant de défis auxquels les fonctionnaires se retrouvent quotidiennement confrontés. Car, malgré la mise sur pied d'un mode de fonctionnement accéléré – chambres réduites ou ordonnances –, les délais de procédure se sont encore allongés en 2002, de 22 ou 23 mois à 24 pour les renvois directs et les recours préjudiciels et de 16 à 19 mois pour le traitement des pourvois.

Au tribunal, on assiste à un «contentieux de l'urgence». Deux fois plus de demandes ont été présentées en 2002 (25) et quatorze d'entre elles en ont bénéficié dont treize dans le domaine des concentrations d'entreprises. Dans ces cas-là, le tribunal a statué dans les deux à huit mois.

Et puis, comme si tous ces défis ne suffisaient pas, les juges et avocats sont dépendants de contingences: le désamiantage du palais est terminé, la première partie des travaux de construction du parking souterrain de 770 places est en cours et la construction d'une annexe pour les juristes-linguistes ne devrait pas tarder. Deux tours de 102 mètres, 26 étages, 50.000 m² de façades et 36.000 m² de bureaux seront prochainement construites pour accueillir le millier de personnes qui chaque jour, veille à la bonne application du droit communautaire dans les législations nationales.

Thierry Labro